



# La lettre 45

de l'association *Ethique et Investissement*

NOVEMBRE 2017

## EDITO

Chers Amis,

L'année 2018 marque les 35 ans de l'ISR, Investissement Socialement Responsable qui consiste à intégrer des exigences extra-financières environnementales et sociales dans les choix d'investissement. Quel bilan faire depuis la première pierre posée en

1983 par sœur Nicole Reille (*photo ci-contre*) par la création de E&I et du fonds Nouvelle Stratégie 50 (NS50) ?

Ces dix dernières années, souvent sous la pression des ONG, les pouvoirs publics se sont emparés des nouveaux sujets environnementaux et sociétaux. Des lois en témoignent : Grenelle de l'environnement, Transition énergétique..., Devoir de vigilance, Sapin II et divers autres textes visant à moraliser les pratiques des entreprises..

Des outils ont aussi été mis en place tels que le label *ISR public*, ou des codes de bonne conduite (*Principles for Responsible Investment et Carbon Disclosure Project...*), des indices boursiers spécialisés comme le *Dow Jones Sustainability Indices*, le *FTSE4GOOD*.... Face à cet arsenal, les entreprises savent qu'elles risquent désormais d'être prises en défaut

Il reste cependant un long chemin à parcourir pour couvrir les zones grises encore nombreuses. E&I entend, avec ses adhérents, contribuer à cette mission, perpétuant ainsi l'impulsion de Nicole Reille.



## SOMMAIRE

- ❖ **CONGREGATIONS**  
*Groupe Congrégations...*
- ❖ **COLLOQUE**  
*ICP – 19 octobre 2017*
- ❖ **ETHIQUE**  
*L'administrateur en mutation !*
- ❖ **ACTION**  
*Socle européen droits sociaux*
- ❖ **TEMOIGNAGE**  
*Olivier Johanet*
- ❖ **CALENDRIER**  
*Formations et Colloque*

Agathe DAVID, *chargée de mission*  
[agathe.david@ethinvest.asso.fr](mailto:agathe.david@ethinvest.asso.fr)

Nicole Reille (1930-2012) sœur de la Congrégation Notre Dame, a été Présidente de Ethique et Investissement de 1983 à 2002.

## ❖ CONGREGATIONS

*Le « groupe congrégations », un an déjà...*

Depuis septembre 2016 le « groupe congrégations Ethique et Investissement » s'est réuni 4 fois. Nous avons commencé par dialoguer avec le CA par administrateurs interposés membres du groupe, et partagé divers points de vue sur la vie de l'Association. Nous prenons ainsi conscience que nous avons la responsabilité de prendre notre place en tant que congrégations membres.

Puis, nous avons pris le temps de partager, entre nous, diverses convictions dans le choix des entreprises et constaté avec intérêt que nos points d'attention, voire nos politiques internes, sont assez variés et cohérents avec les grandes lignes de nos missions respectives.

Ces échanges nous ont donné l'idée de nous engager dans la rédaction d'un numéro de la LETTRE E&I de l'Association. Ainsi, en principe, en janvier de chaque année, notre groupe produira un Numéro « Spécial Congrégations ». Le numéro 46 de janvier 2018 est en cours de rédaction !

Nous avons, au cours de cette première année, répondu à l'appel de l'Association pour qu'un(e) religieux(se) s'implique dans le Comité d'Ethique de NS50. Le groupe réfléchit à la manière de soutenir cette réflexion en formulant des avis et recommandations.

Nous avons également répondu présent(e)s pour intervenir à deux moments importants :  
En mai 2017 : introduction du Colloque sur l'eau -l'eau dans le quartier d'Abobo à Abidjan-.  
En octobre 2017 : présentation des contradictions auxquelles nous sommes confrontés en tant qu'investisseurs...

Christiane Vanvincq, xavière,  
membre du CA d'E&I  
[christiane.vanvincq@xavieres.org](mailto:christiane.vanvincq@xavieres.org)

## ❖ SOIREE-DEBAT

**19 octobre 2017 – Investissement et Ethique :  
Vivre les contradictions**

*E&I remercie vivement les 14 étudiants du Master 2 « Economie Solidaire et Logiques de Marché » de la FASSE qui ont préparé, organisé et animé les groupes de réflexion de cette soirée.*

La soirée débat à l'Institut Catholique de Paris a réuni environ 80 personnes. Une enquête menée par le Groupe Congrégations d'E&I a lancé la soirée en identifiant les cinq principaux dilemmes et cas de conscience auxquels sont confrontés les économistes dans leur gestion financière : entre prévoir et ne pas (tout) prévoir, entre investir pour sa congrégation et investir pour tous, entre rentabilité et qualité, entre délégation et responsabilité, en assumant toutes les contradictions...

Pierre de Lauzun, délégué général de l'association française des marchés financiers a précisé la profusion d'exigences conflictuelles à laquelle se trouve confronté l'investisseur dès lors qu'il considère l'éthique comme inhérente à toute activité économique. Des groupes de discussion se sont ensuite formés pour un échange d'expérience sur les contradictions, dilemme et cas de conscience rencontrés.

La conclusion de ces échanges nous a conduit à préciser quelques points essentiels : une réflexion éthique ne peut se faire chacun *dans son coin* tant les questions sont complexes et multiformes. Mutualiser les questionnements, les expertises et les visions permet de mieux discerner les choix à faire. Cela pourra constituer une force en vue d'une action qui pourrait avoir du poids auprès des acteurs économiques et publics. Reste maintenant à imaginer la suite...

Agathe DAVID, chargée de mission E&I  
[agathe.david@ethinvest.asso.fr](mailto:agathe.david@ethinvest.asso.fr)

## ❖ ETHIQUE

### *L'administrateur : une mutation !*

Les scandales financiers des années d'euphorie (ENRON, PARMALAT), l'indécence de certaines rémunérations, la montée en puissance de la société civile, ont mis un terme à la relative impunité de l'administrateur, à qui l'exécutif servait d'écran protecteur.

Dépourvu de tout pouvoir personnel, en-dehors de sa participation aux réunions du conseil, sa seule obligation était la diligence dans l'exercice de son mandat : ne pas s'assoupir !

Après des années d'exhortations infructueuses, la loi exige maintenant que la rémunération de l'exécutif soit ratifiée par les actionnaires (loi du 12 juillet 2017). L'entre-soi qui régnait au sein des conseils n'est plus de mise. La loi impose désormais aux sociétés cotées d'établir chaque année un rapport sur le gouvernement d'entreprise. L'Autorité des Marchés Financiers insiste sur le principe « appliquer la loi ou expliquer pourquoi on ne l'applique pas ».

En matière d'éthique, les administrateurs sont incités à rendre explicite leur engagement, à se tenir informés, à veiller au bon fonctionnement du dispositif d'alerte. Il leur est recommandé d'entendre périodiquement le responsable de l'éthique, de préférence hors la présence de l'exécutif.

Dans les multinationales, le conseil examinera le plan de vigilance destiné à prévenir les risques d'atteinte aux droits humains, à la santé et à l'environnement. Enfin, les administrateurs doivent veiller aux dispositions anti-corruption de la Loi Sapin II (9 décembre 2016). La pression exercée par la société civile se traduit, sans aucun doute, par un suivi vigilant de ces nouvelles exigences.

Jacques Terray, vice-président de  
Transparency International (France),  
membre du CA d'E&I  
[jfterray@laposte.net](mailto:jfterray@laposte.net)

## ❖ ACTION

### *Vers un socle européen des droits sociaux*

Dès septembre 2015 la commission européenne s'est prononcée sur la nécessaire mise en place d'un socle européen des droits sociaux.



Après une longue phase de maturation avec la « société civile », ce socle est maintenant prêt, il sera solennellement annoncé au sommet social européen de Göteborg en novembre 2017. Il traite de trois domaines :

- L'égalité des chances et l'accès au marché du travail : éducation, apprentissage, transition professionnelle, égalité homme/femme...
- Des conditions de travail équitables : salaire minimum, santé, sécurité, dialogue social...
- Une protection sociale adéquate et viable : soins, chômage, retraite, logement, équilibre de vie...

Ce texte est un premier pas vers une harmonisation sociale pour lutter contre le dumping social et assurer un minimum de droits sociaux communs aux salariés européens. Sur ce dossier comme sur d'autres, rappelons qu'Éthique et Investissement considère que pour amener les entreprises à de bonnes pratiques il y a deux voies, la voie législative avec l'arsenal de sanctions qui l'accompagne et la voie médiatique qui expose les entreprises à un risque de réputation et in fine à des sanctions financières.

Éthique et Investissement entend, avec ses partenaires et fort de l'appui de ses adhérents, avancer sur ces deux voies.

Geoffroy de Vienne, Président E&I  
[geoffroy.devienne@sfr.fr](mailto:geoffroy.devienne@sfr.fr)

## ❖ TEMOIGNAGE



Dans la vie professionnelle, les situations et questions éthiques sont quotidiennes, concrètes, souvent d'apparence anodine... Le premier impératif est de les identifier en se méfiant d'y répondre par des solutions toutes faites. Pour entrer dans cette recherche, la Maison de l'Église St-François de Sales à Boulogne Billancourt propose 4 soirées par an à partir d'études de cas. La pédagogie du cas très employée en école de commerce et de management, est intéressante car elle permet de mettre les étudiants en situation...

Sous la direction de l'animateur les participants étudient ensemble une situation vécue qui soulève une question éthique prenant la forme d'un conflit de *devoirs*. Ils identifient les acteurs, les données du problème, les tenants et aboutissants pour prendre ensuite chacun une décision personnelle. Lors de la séance suivante une personnalité qualifiée fait une relecture des échanges en soulignant les points positifs de l'approche et ceux qui mériteraient d'être approfondis.

### Exemple de cas étudiés

*Quelle décision prendre pour un jeune cadre à fort potentiel d'un groupe international dont la mission est de remettre de l'ordre dans des filiales africaines et qui constate des cas de corruption cachée, officiellement interdite, mais en réalité nécessaire au développement de l'entreprise ?*

*Le directeur d'une agence bancaire peut-il accorder des financements à une société de crédit à la consommation spécialisée dans les prêts à taux élevés pour une clientèle économiquement faible, sachant que, en cas d'abstention, la pérennité de son agence dont le développement est insuffisant pourrait être menacée ?*

Olivier Johanet  
[ojohanet@lfram.fr](mailto:ojohanet@lfram.fr)

## ❖ CALENDRIER

### Les formations

*Pour les économistes, leurs adjoint(e)s et supérieur(e)s*

#### Prévision à Long Terme

---

13 et 14 mars 2018

Lieu : *Congrégation Notre Dame*

11 rue de la Chaise, 75007 Paris

#### Gestion des Placements Financiers

---

29 et 30 mai 2018

Lieu : *Petites Sœurs de l'Assomption*

57 rue Violet, 75015 Paris

#### Prévision à Long Terme

---

2 et 3 octobre 2018

Lieu : *Congrégation Notre Dame*

11 rue de la Chaise, 75007 Paris

*E&I réfléchit une nouvelle formation adaptée aux problématiques des communautés monastiques. Cette dernière sera mise au point par Pierre Arquie et Frédéric Baule, administrateurs d'E&I, en collaboration avec deux cellériers.*

### Prochain colloque

**Judi 5 avril 2018**

Chez les Petites Sœurs de l'Assomption  
57 rue Violet 75015 Paris

**de 9h30 à 12h30 : La rémunération des dirigeants :**

**de quoi parle-t-on ?**

**quels questionnements éthiques ?**

**de 14h30 à 16h30 :** Assemblée Générale de l'association. A cette occasion particulière, nous aborderons divers sujets de fond pour l'avenir de l'association avec nos membres : congrégations, particuliers et institutionnels.

#### Contact

Agathe David, *chargée de mission*  
[agathe.david@ethinvest.asso.fr](mailto:agathe.david@ethinvest.asso.fr)

Association ÉTHIQUE et INVESTISSEMENT : 33, rue du Général Leclerc 92130 Issy-Les-Moulineaux - tél : 01 47 65 00 40  
Président : Geoffroy de Vienne - Trésorière : Thérèse van de Weghe - Secrétaire : Jacques Terray  
Chargée de mission : Agathe David

[info@ethinvest.asso.fr](mailto:info@ethinvest.asso.fr) [www.ethinvest.asso.fr](http://www.ethinvest.asso.fr)